



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 23 mai 2019

L'an deux mille dix- neuf, le 23 mai,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 17 mai 2019

Heure d'ouverture de séance : 19h12

Secrétaire de séance : Alain FAYOL

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	14
Présents :	08
Votants :	12
Pouvoir :	04

Présents : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Christian BERTRAND, Kornelius GOUDAPPEL, Cédric CARRU, Jacqueline RIMMER, Jean-François THOMASSON.

Absents excusés : Karine von DORINGK, Philippe GALLET Yohan MARECHAL, Fabienne ROUSSEAU, Martine MONEIN, Stéphane VAYSSIERES.

Mme le Maire demande à l'assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Il n'y a aucune remarque des élus qui valident à l'unanimité, ce PV.

Mme le Maire ouvre la séance à 19h12.

1) Présentation et intervention de l'Etablissement Public Foncier - Délibération.

Mme le Maire présente un projet de convention entre l'EPF et la commune.

Le rôle de cet organisme est d'acheter des biens immobiliers et de négocier les prix à la place des collectivités.

Ce procédé permettrait à la commune d'acheter trois maisons dans le bourg et de les acquérir au même prix obtenu par l'EPF et ce dans un délai de 4 ans, en ayant la possibilité d'économiser le capital pendant cette durée.

Le montant s'élèverait entre 150 000 et 200 000 euros maximum.

Mme le Maire propose d'envoyer à tous les conseillers la convention pour qu'ils puissent l'étudier et donner leur avis avant le 11 juin.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à la majorité de ses membres, de prendre connaissance de cette convention et de reporter la délibération pour la signature de la convention de l'EPF lors du prochain conseil municipal.

Détail du vote.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

2) Composition du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019.

26 mai 2019 – Elections Européennes.

- **8h/10h30** : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Philippe GALLET
- **10h30/13h** : Yohan MARECHAL, Christian BERTRAND, Jean-François THOMASSON, Kornelius GOUDAPPEL
- **13h/15h30** : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, , Jean-François THOMASSON
- **15h30/18h** : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Cédric CARRU

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la composition du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019.
- **Autorise**, Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

3) Analyse de la demande d'achat d'une portion de chemin rural, sise à Verdeney- Délibération.

Mme le Maire expose la demande d'achat d'une portion d'un chemin rural sise à Verdeney.

Elle explique à l'Assemblée qu'il lui est possible de rédiger l'acte administratif d'achat et de le signer, agissant es-qualité, en vertu du septième alinéa de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame von Doringk, 1^{ère} adjointe, représentera la commune.

Mme le Maire tient à préciser qu'ici c'est un cas particulier (voir cadastre) et qu'il est évident que la municipalité maintient toujours sa décision de s'opposer à la vente des chemins ruraux hors cas ressemblant à celui-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Autorise, à l'unanimité de ses membres, Madame le Maire et Madame von Doringk, 1^{ère} adjointe, à rédiger et signer l'acte administratif d'achat du chemin rural situé à « Verdeney »

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

4) Délibération pour accepter la modulation du tarif bus régional et signature de la convention.

Suite à la mise en place par la Région Nouvelle Aquitaine d'un règlement Transports scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, une convention a été établie précisant le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine délègue à l'AO2 certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires. Une nouvelle modulation du tarif régional et des adaptations ont été étudiées.

Après examen, le Conseil Municipal décide de conserver le montant des contributions du tarif régional sans modulation, comme validé dans le tableau ci-joint.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Donne**, à l'unanimité de ses membres, les pouvoirs de signer la convention de délégation à Madame le Maire.
- **Autorise**, Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

5) Vote d'une durée d'amortissement pour les travaux de la caserne du SDID à EXCIDEUIL.

Les fonds de concours payés au SDIS pour la caserne d'Excideuil sont imputés au compte 204182 par échéance entre 2018 et 2021.

Le compte 204182 doit être amorti.

Le conseil municipal décide d'amortir chacune de ces sommes sur une durée de 5 ans :

L'amortissement de l'échéance 2018 commencera en 2019
L'amortissement de l'échéance 2019 commencera en 2020
L'amortissement de l'échéance 2020 commencera en 2021
L'amortissement de l'échéance 2021 commencera en 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Vote**, à l'unanimité de ses membres, une durée d'amortissement de 5 ans pour les travaux de la caserne du SDIS à Excideuil.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

6) Délibération pour une demande de report du transfert à la communauté de communes de la compétence eau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRE),

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Considérant que :

- La loi NOTRE prévoyait, entre autres, le transfert obligatoire aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes de la compétence eau au 1^{er} janvier 2020.
- La Loi n°2018-702 du 3 août 2018 est venue assouplir cette disposition en prévoyant la possibilité de reporter la date de prise de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2026, si 25% des communes représentant 20% de la population au minimum en font la demande avant le 1^{er} juillet 2019.

En ce cas, le transfert de compétence prendra effet-le 1^{er} janvier 2026.

La commune de *COULAURES* considérant qu'il est nécessaire de disposer de temps pour organiser mieux ce transfert, s'oppose à l'*UNANIMITÉ des membres présents* au transfert de la compétence eau à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020.

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2026, les communes membres de la CC peuvent décider le transfert de la compétence «eau» à la CC, dans les conditions de majorité qualifiée de droit commun.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, de reporter le transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2016.

- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

7) Remboursement partiel d'une facture AGUR réglée par la boulangerie LEVEQUE - Délibération

Mme le Maire explique que la commune doit rembourser une partie de la facture AGUR correspondant à la consommation d'eau du 24/03/2017 au 12/12/2018 et réglée en totalité, soit 93.32 €, par Mr LEVEQUE, boulanger, suite à l'arrêt de son dépôt de pain.

Un calcul au prorata fait que, pour la période du 01/08 au 12/12/2018, la somme à lui rembourser est de 9.78 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le remboursement partiel à Mr LEVEQUE de la facture qu'il a réglée à AGUR pour un montant de 9,78 €.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

8) Délibération pour l'acceptation d'un chèque Groupama

Madame le Maire explique que l'assurance GROUPAMA a réglé 239.40 € pour le bri de glace de la vitre porte droite du tracteur municipal. Ce chèque correspond au montant T.T.C. de la facture.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte, à l'unanimité de ses membres**, le chèque de 239.40€ de l'assurance GROUPAMA versé pour le bri de glace du de la vitre droite du tracteur municipal.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

9) Demande de subvention pour le Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine.

Mme le Maire explique que le 22 août prochain, la 52^{ème} édition du Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine traversera la commune de Coulaures.

Vu cette manifestation exceptionnelle, l'assemblée délibérante décide d'accorder une subvention de 100€ pour la 52^{ème} édition du Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte, à l'unanimité de ses membres,** d'accorder une subvention de 100€ pour la 52^{ème} édition du Tour Limousin Nouvelle Aquitaine.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

10) Délibération pour la remise d'un prix à l'association canine de Coulaures.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de remettre un prix à l'association canine de Coulaures pour les remercier de leur implication et l'image qu'il donne de Coulaures.

L'assemblée délibérante décide de leur accorder une subvention de 100€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte, à l'unanimité de ses membres,** d'accorder une subvention de 100€ à l'association canine de Coulaures.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

11) Questions diverses.

Mme le Maire expose la demande d'une personne pour installer son camion pizza le dimanche soir.

La demande est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 23 mai 2019.

2019/05-33 Composition du bureau de vote pour les élections
européennes – Délibération.

2019/05/34 Analyse de la demande d'achat d'une portion de chemin rural,
sise à Verdeney – Délibération.

2019/05/35 Délibération pour accepter la modulation du tarif bus régional
et signature de la convention.

2019/05-36 Vote d'une durée d'amortissement pour les travaux de la
caserne du SDIS à EXCIDEUIL.

2019/05-37 Délibération pour une demande de report du transfert à la
communauté de communes de la compétence eau.

2019/05/38 Remboursement partiel d'une facture AGUR réglée par la
boulangerie LEVEQUE – Délibération.

2019/05-39 Délibération pour l'acceptation d'un chèque GROUPAMA.

2019/05/40 Demande de subvention pour le Tour du Limousin Nouvelle –
Aquitaine.

2019/05/41 Délibération pour la remise d'un prix à l'association canine de
Coulaures.

2019/05/42 Etude RODP ERDF pour le paiement de la Redevance
d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2019 – Délibération.

2019/05/43 RODP pour Orange – Délibération.

2019/05/44 RODP 2019 pour ANTARGAZ-FINAGAZ – Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Karine VON DORINGK	EXCUSEE
Alain FAYOL	
Jean-Michel BOURGUIGNON	
Christian BERTRAND	
Philippe GALLET	EXCUSE
Kees GOUDAPPEL	
Yohan MARECHAL	EXCUSE
Cédric CARRU	
Jacqueline RIMMER	
Fabienne ROUSSEAU	EXCUSEE
Martine MONEIN	EXCUSEE
Jean-François THOMASSON	
Stéphane VAYSSIERES	EXCUSE